



Versailles, le 28 mars 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEUXIÈMES ENTRETIENS DU JEU DE PAUME : LA SÉPARATION DES POUVOIRS, *efficacité, vertus, intérêts*

VENDREDI 17, SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN 2011

SALLE DU JEU DE PAUME (1, RUE DU JEU DE PAUME, VERSAILLES)

CONTACTS PRESSE

Château de Versailles

Hélène Dalifard

01 30 83 77 01

Aurélie Gevrey

01 30 83 77 03

Violaine Solari

01 30 83 77 14

presse@chateauversailles.fr

Université de Tous les Savoirs

Catherine Lawless

06 28 07 56 58

lawless@utls.fr

Les tables rondes seront intégralement diffusées en direct, sur :
www.chateauversailles.fr
www.utls.fr
www.canal-u.tv

Le programme de ces entretiens a été conçu par Yves Michaud, philosophe et organisateur de l'Université de Tous les Savoirs.

LE SERMENT DU JEU DE PAUME EST UN ACTE FONDATEUR DE NOTRE DÉMOCRATIE. C'est dans la salle du Jeu de Paume à Versailles que, le 20 juin 1789, les députés du Tiers États, auxquels se joignirent quelques députés du Clergé et de la Noblesse, firent le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

LE PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES, Jean-Jacques Aillagon, a souhaité que ce haut lieu de l'histoire de France accueille un rendez-vous annuel qui porte le débat et la réflexion sur les conditions d'exercice de la démocratie aujourd'hui.

EN 2010, LA PREMIÈRE ÉDITION DE CES RENCONTRES a rassemblé 2000 à 2500 personnes, sur le thème de la « Démocratie d'opinion, du siècle des Lumières à la démocratie des courts-circuits ». De nombreuses personnalités du monde politique, scientifique, ou des médias ont participé aux débats.

LA DEUXIÈME ÉDITION DE CET ÉVÉNEMENT SE DÉROULERA SUR LE THÈME DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS. En effet, autour de ce principe, de multiples questions se posent :

- Quels sont les différents pouvoirs identifiables à prendre en compte (pouvoir des médias ou des intellectuels en face des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) ?
- Quelle est la nature de la séparation ? Est-elle stricte ou est-ce plutôt un équilibre des pouvoirs afin d'éviter leur concentration tout en préservant l'efficacité ?
- Quelle est la réalité des choses, y compris quand les pouvoirs sont supposés être constitutionnellement séparés ou équilibrés ? Qu'en est-il des phénomènes d'oligarchies, de réseaux familiaux ou politiques, de confusion d'intérêts, de dépendances économiques, ou encore de relations privées ?

CETTE ANNÉE ENCORE de nombreux intervenants prestigieux ont accepté d'apporter leur éclairage sur ces questions on ne peut plus d'actualité. Vous en trouverez la liste dans le programme joint.

PRÉSENTATION

LE PRINCIPE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS exige la répartition des différentes fonctions politiques entre des instances indépendantes. En France on en attribue la paternité à Montesquieu inspirant la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789. A partir de là, plusieurs séries de questions peuvent être posées.

1) Celle des pouvoirs identifiables et à prendre en compte – pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, pouvoir des médias, pouvoir des intellectuels. Les premiers efforts d'analyse remontent jusqu'à l'Antiquité (Platon, Aristote), traversent la pensée médiévale, puis occupent la réflexion de Locke, Montesquieu, Rousseau, des penseurs révolutionnaires (Sieyès), de Tocqueville, puis des constitutionnalistes.

2) On peut ensuite s'interroger sur la nature de la séparation en question: est-ce une séparation stricte et un cloisonnement comme le défendent Sieyès et les constituants révolutionnaires, ou certains interprètes du présidentialisme américain? Est-ce plutôt un équilibre ou, pour utiliser un anglicisme, une balance des pouvoirs de manière à éviter leur concentration tout en préservant l'efficacité? Quels sont les moyens d'assurer la séparation tout en respectant équilibres et efficacité?

3) On peut encore se demander, au plan empirique, ce qu'il en est de la séparation effective des pouvoirs, y compris quand ils sont supposés être constitutionnellement séparés ou équilibrés. La notion d'élite de pouvoir élaborée dans les années 1950 par C.W. Mills, celle d'oligarchie, celle de classe dominante chez les penseurs marxistes conduisent toutes au soupçon que la séparation de droit reste une fiction. Prévalent en réalité les concentrations de fait par le biais des réseaux familiaux ou politiques (Gotha, deux cents familles, Nomenklatura), des confusions délictueuses ou non d'intérêts, des dépendances économiques, des politiques de nomination aux emplois publics, des relations privées voire amoureuses (politiques et journalistes).

ON ABORDERA LES POINTS SUIVANTS EN QUATRE DEMI JOURNÉES:

- **la distinction et la nature des différents pouvoirs** – approche historique et contemporaine de la diversité et des variations d'appréciation;
 - **les théories de la séparation des pouvoirs:** approche conceptuelle, approche juridique et constitutionnaliste, approche du point de vue de l'efficacité. Différences entre régimes parlementaires, régimes présidentiels, régimes autoritaires, régimes totalitaires
 - **la séparation des pouvoirs en France et en Europe aujourd'hui:** régime présidentiel? Régime parlementaire? Indépendance de la magistrature? Quatrième pouvoir? Pouvoir des intellectuels?
 - **la réalité empirique de la séparation des pouvoirs:** les nominations, les réseaux, les influences, la corruption, les «conflits d'intérêt» etc.
-



PROGRAMME

VENDREDI 17 JUIN 2011 (à la salle du Jeu de Paume)

Conférences inaugurales

11h : Revoir la séparation des pouvoirs

Conférence de **Pierre Rosanvallon**, professeur au Collège de France, président de « l'atelier intellectuel » *La République des idées*

12h : Le pouvoir de la justice

Conférence de **Jean-Louis Nadal**, procureur général près la cour de cassation

15h : La séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice

Jean-Marc Sauvé, Vice-président du conseil d'Etat, Président du comité européen chargé d'évaluer les candidatures aux fonctions de juge à la Cour de justice et au Tribunal de l'Union Européenne.

Ce que Montesquieu a vraiment dit

Jean Goldzink, ancien professeur à L'ENS, auteur de *La solitude de Montesquieu*, ed. Fayard 2011

16h30 : La République des juges

Noëlle Lenoir, avocate à la Cour, membre honoraire du Conseil Constitutionnel, ancienne ministre.

Dominique Rousseau, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président du conseil scientifique de l'Association française de droit constitutionnel, ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature (2002- 2006)

Pasquale Pasquino, professeur de droit constitutionnel à New-York University, directeur de recherche au CNRS

17h30 : Les oligarchies et le capitalisme d'héritiers

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, sociologues, dernier ouvrage paru *Le Président des riches, Zones* (La Découverte), 2010

Yann Algan, économiste, professeur à Sciences-Po Paris

Ernest-Antoine Seillière, Président du Conseil de surveillance de Wendel, Président d'honneur du MEDEF

SAMEDI 18 JUIN 2011 (à la salle du Jeu de Paume)

11h-13h : Le régime présidentiel américain

Pierre Mélandri, historien, spécialiste de l'histoire des Etats-Unis, professeur à Sciences-Po Paris

Les démocraties européennes

Renaud Baumert, Historien des idées juridiques et politiques, Université Paris II Panthéon-Assas

Et la France ?

Guy Carcassonne, professeur de droit public à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense

15h : Etats généraux, Assemblée constituante et séparation des pouvoirs

Marc Lahmer, avocat, spécialiste des évolutions constitutionnelles du début de la Révolution française

16h : Séparations fortes/séparations faibles

Olivier Beaud, professeur de droit public à l'Université de Paris II, directeur de l'Institut Michel Villey

Michel Troper, professeur émérite, à l'Université Paris-Ouest

17h : Réseaux, lobbies, conflits d'intérêts

Martin Hirsch, homme politique, auteur de *Pour en finir avec les conflits d'intérêts*, Stock 2010

Philippe Houillon, rapporteur de la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau, Député du Val d'Oise, Maire de Pontoise.

Catherine Labrusse-Riou, professeur émérite de droit privé à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Mustapha Mekki, agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Paris XIII

DIMANCHE 19 JUIN 2011 (à l'Opéra royal)

11h- 13h : Les noces de la politique et de la communication

Sophie Coignard, journaliste à l'hebdomadaire *Le Point*, spécialiste des enquêtes sur les conflits d'intérêts

Cynthia Fleury, philosophe, CNRS et professeur à l'American University of Paris

Eric Fottorino, ancien directeur du journal *Le Monde*

Olivier Mazerolle, journaliste politique à BFM-TV

Nadine Toussaint-Desmoulins, professeur en sciences de l'information, et de la communication spécialisée en Economie des Médias à l'IFP Paris II Panthéon-Assas

Les tables rondes seront animées par

Yves Michaud, philosophe, concepteur de l'Université de tous les savoirs